

Compte rendu de la séance du 12 octobre 2020

Présents : Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLOT, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Christine REGNIER

Absents ayant donné procuration : José CHEVALIER par Serge LAVOGEZ

Absents non-excuses : Miguel DURIEZ

Secrétaire(s) de la séance: Nathalie RUCKEBUSCH

Ordre du jour:

- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN ;
- Création de poste d'adjoint administratif principal 1ère classe ;
- Nomination de 3 personnes aux commissions de la CCPL ;
- Mise au point sur l'éclairage public ;
- Remplacement de l'agent technique ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter la question suivante :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Délibérations du conseil:

1/ NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert de la compétence "**Eau Potable**" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert de la compétence "**Eau Potable**" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert des compétences "**Assainissement Collectif**", "**Assainissement Non Collectif**" et "**Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**" pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis** et le transfert de la compétence "**Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**" pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

2/ CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE :

Vu l'ancienneté de la secrétaire de mairie, celle-ci peut prétendre au grade d'adjoint principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2020.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

3/ Nominations aux commissions de la CCPL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer des membres du conseil municipal à différentes commissions de la CCPL.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de nommer :

- à la commission de la transition écologique et territoriale / Urbanisme et habitat :
Marie-Josèphe GRESSIER et Christophe FAUQUEMBERGUE

- à la commission Tourisme, sport et culture / Affaires scolaires et sociales :
Marion LAMBLOT et Nathalie RUCKEBUSCH

- à la commission des finances :
José CHEVALIER

4/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Suite au départ à la retraite de Monsieur Pascal LELEU, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer l'emploi d'adjoint technique territorial 2è classe à raison de 28 heures hebdomadaires, soit 28/35ème à compter du 07 janvier 2021. Les fonctions seront exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèvent de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial 2è classe.

5/ CARTES CADEAUX AUX EMPLOYES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les employés communaux bénéficiaient en fin d'année d'une carte cadeau.

Après discussion, le conseil municipal décide d'offrir à chaque employé communal une carte cadeau d'une valeur de 80 €.

Ces cartes cadeaux seront commandées à AUCHAN Longuenesse.

SEANCE LEVEE A 20H40

Le Maire, Serge LAVOGEZ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CLELLES' at the top and 'PAS-DE-CALAIS' at the bottom. The signature is written in a cursive style.